

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

COMMUNIQUE de PRESSE

La réforme territoriale votée à l'Assemblée Nationale n'est pas acceptable par les Maires de France

Le projet de loi voté aujourd'hui par l'Assemblée Nationale est, au-delà de quelques mesures techniques, **inacceptable par les Maires de France**.

Il se caractérise notamment par :

- des **métropoles** qui videraient les communes, les départements et les régions de beaucoup de leurs compétences et de leurs moyens,
- des **communes nouvelles** qui, même si des amendements ont vidé de quelques dispositions scandaleuses le texte initial, ne sont que la relance de la loi Marcellin à peine repeinte sur les fusions de communes,
- des **pouvoirs exorbitants** donnés aux Préfets pour redécouper, fusionner, y compris contre l'avis des communes, les Etablissements publics de coopération intercommunale,
- **un étouffement financier** programmé à travers une limitation drastique des cofinancements, ce qui conduira, faute de solidarité financière, à l'abandon de nombreux projets locaux,
- au total, **un recul considérable des libertés locales**.

Tel est le sombre bilan du projet de loi voté à l'Assemblée Nationale qui n'est qu'un épisode de plus dans la volonté gouvernementale de **casser la décentralisation** en instaurant de nouvelles tutelles juridiques et financières.

Les Maires de France attendent du Sénat qu'il amende considérablement ce texte en écoutant la voix des élus locaux dont il est l'émanation.

André LAIGNEL
Secrétaire général de l'Association des Maires de France
Maire d'Issoudun
Ancien Ministre